

INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

AFFAIRE DU « ZHENG HE » (LUXEMBOURG c. MEXIQUE), MESURES CONSERVATOIRES

DÉCLARATION SOLENNELLE DES JUGES *AD HOC* LE 10 JUILLET 2024 À 12 HEURES

Le Tribunal tiendra une audience publique en l'Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique) le mercredi 10 juillet 2024, à 12 heures, au cours de laquelle les juges ad hoc choisis par le Luxembourg et le Mexique prononceront la déclaration solennelle prévue à l'article 9 du Règlement du Tribunal. Le Luxembourg a désigné M. Marcelo Kohen juge ad hoc et le Mexique M. Alberto Székely y Sánchez.

Les audiences en l'*Affaire du « Zheng He » (Luxembourg c. Mexique), mesures conservatoires* se tiendront les 11 et 12 juillet 2024. Le calendrier des audiences peut être consulté sur le <u>site Web</u> du Tribunal.

Assister aux audiences

Les audiences se tiendront dans la salle d'audience principale du Tribunal et sont ouvertes au public. Les membres du corps diplomatique et consulaire, du grand public et les représentants de la presse qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire préalablement auprès du <u>Service de presse</u>.

Webdiffusion

L'audience sera diffusée <u>en direct</u> sur le site Web du Tribunal et un enregistrement en sera mis à disposition dans les archives des webdiffusions dès qu'elle sera clôturée.

N.B.: Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels. Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (http://www.tidm.org ou http://www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, adresse électronique : press@itlos.org.